

International Sailing Federation (ISAF)

ÉPREUVES

Hommes	Classe
Planche à voile	RS:X
Dériveur monospace	Laser
Dériveur biplace	470
Quillard	Star
Femmes	Classe
Planche à voile	RS:X
Dériveur monospace	Laser Radial
Dériveur biplace	470
Quillard	Yngling
Mixtes	Classe
Dériveur lourd	Finn
Skiff	49er
Multicoque	Tornado

QUOTA D'ATHLÈTES / PAR CNO

Quota d'athlètes :

- 153 places pour les hommes
- 137 places pour les femmes
- 110 places pour les épreuves mixtes
- 400 athlètes au total

Maximum par CNO : une (1) inscription pour chacune des 11 épreuves olympiques.

SYSTÈME DE QUALIFICATION

Attribution d'embarcations/athlètes par épreuves

Le nombre maximum d'inscriptions ("quota d'inscriptions") pour chacune des 11 épreuves olympiques sera conforme au tableau ci-dessous – le quota d'inscriptions pourra varier en fonction du processus de réattribution :

Tableau pour 400 athlètes :

	CNO hôte	Autres CNO	Quota d'inscriptions	Athlètes
RS:X hommes	1	34	35	x1 = 35
RS:X femmes	1	27	28	x1 = 28
Finn	1	25	26	x1 = 26
Laser	1	39	40	x1 = 40
Laser Radial	1	25	26	x1 = 26
470 hommes	1	29	30	x2 = 60
470 femmes	1	18	19	x2 = 38
49er	1	18	19	x2 = 38
Tornado	1	15	16	x2 = 32
Star	1	15	16	x2 = 32
Yngling	1	14	15	<u>x3 = 45</u> 400

SYSTÈME DE QUALIFICATION DÉTAILLÉ

Les CNO dont les autorités nationales sont reconnues par l'ISAF au moment des épreuves de qualification se qualifient pour une (1) inscription (de leur choix) dans une catégorie olympique comme suit :

	CNO hôte	Mondiaux 2007	Mondiaux 2008
RS:X hommes	1	25	9
RS:X femmes	1	20	7
Finn	1	19	6
Laser	1	29	10
Laser Radial	1	19	6
470 hommes	1	21	8
470 femmes	1	13	5
49er	1	13	5
Tornado	1	11	4
Star	1	11	4
Yngling	1	10	4

a) Championnats du monde 2007 de l'ISAF

Pour 75 %* environ des quotas d'inscriptions dans chaque épreuve, la qualification s'obtiendra lors des Championnats du monde 2007 de l'ISAF.

b) Championnats du monde 2008 de l'ISAF

Pour 25 %* environ des quotas d'inscriptions dans chaque épreuve, la qualification s'obtiendra lors des Championnats du monde 2008 de l'ISAF, qui se termineront le 1^{er} juin 2008 au plus tard. Les CNO déjà qualifiés lors d'épreuves de qualification antérieures ne seront pas pris en considération.

c) Pays hôte

Une embarcation du pays hôte sera directement qualifiée dans chaque épreuve.

d) Places sur invitation de la commission tripartite (CIO-ACNO-ISAF)

Les CNO peuvent demander des places sur invitation à la commission tripartite. Néanmoins, aucune ne sera prélevée sur le quota pour la voile.

La date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes d'invitation est le 15 novembre 2007. La commission tripartite confirmera par écrit aux CNO l'attribution préliminaire des places sur invitation avant le 31 janvier 2008. L'attribution des dernières places sur invitation sera confirmée par écrit aux CNO avant juillet 2008.

Si la commission tripartite reçoit des demandes d'invitation qui répondent aux critères fixés, celles-ci pourront être satisfaites, d'un commun accord entre l'ISAF et le CIO, au moyen de places qui auront été retournées et conformément aux principes définis dans la section – Réattribution des places inutilisées.

- * Sur la base des pourcentages mentionnés aux points (a) et (b), le nombre de CNO qualifiés est arrondi comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Épreuves invalidées

Une épreuve de qualification sera considérée comme non valable si, conformément aux règles de l'ISAF, le nombre de courses requis n'est pas suffisant pour donner un résultat officiel.

- i. Si une épreuve de qualification 2007 est invalidée, son quota d'inscriptions sera réattribué à l'épreuve de qualification 2008.
- ii. Si l'épreuve de qualification 2008 est invalidée, son quota d'inscriptions sera réattribué rétroactivement à l'épreuve de qualification 2007.
- iii. Si aucune régata de qualification n'a été terminée pour une épreuve avant le 1^{er} juin 2008, le comité de qualification sélectionnera toutes les places pour cette épreuve.

Critères minimums d'admissibilité d'un athlète

Pour pouvoir être sélectionnés par un CNO et se qualifier, tous les athlètes doivent avoir figuré au classement mondial officiel de l'ISAF entre le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} juillet 2008.

PÉRIODE DE QUALIFICATION	
28 juin – 13 juillet 2007	Championnats du monde de l'ISAF, Cascais (POR).
15 novembre 2007	Date limite à laquelle tous les CNO devront avoir soumis leurs demandes de places sur invitation de la commission tripartite.
31 janvier 2008	La commission tripartite confirmera par écrit aux CNO l'attribution préliminaire des places sur invitation.
2008	Championnats du monde (à confirmer)
1 ^{er} juin 2008	Les CNO confirmeront l'utilisation des places de qualification.
30 juin 2008	L'ISAF confirmera la réattribution des places inutilisées.
Juillet 2008	La commission tripartite confirmera par écrit aux CNO l'attribution des dernières places sur invitation.
23 juillet 2008	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs formulaires d'inscription au comité d'organisation des Jeux de 2008 à Beijing.

DATES / PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

L'ISAF indiquera les places de qualification attribuées aux associations nationales/CNO après chaque épreuve de qualification. Les CNO auront jusqu'au 1^{er} juin 2008 pour confirmer à l'ISAF l'utilisation de toutes les places de qualification. Après cette date, les places non confirmées seront réattribuées par le comité de qualification de l'ISAF conformément au processus indiqué ci-dessous et l'ISAF confirmera la réattribution des places inutilisées le 30 juin 2008 au plus tard.

RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

Toutes les places inutilisées après le 14 juin 2008 seront réattribuées par le comité de qualification de l'ISAF selon l'ordre de priorité ci-après :

- (i) Demandes admissibles de places sur invitation de la commission tripartite.
- (ii) Les places restantes seront uniquement mises à la disposition de pays appartenant à des continents sous-représentés lors de la régates olympique précédente par rapport au pourcentage d'associations nationales sur les continents en question, tels que définis par le CIO.

(a) Les places inutilisées seront proposées dans les quatre épreuves suivantes :

- planche à voile messieurs
- planche à voile dames
- dériveur monoplace messieurs
- dériveur monoplace dames.

Les places inutilisées pourront provenir de n'importe quelle épreuve olympique.

(b) Les pays souhaitant obtenir des places inutilisées devront avoir déposé une demande auprès de l'ISAF le 1^{er} juin 2008 au plus tard, en précisant l'épreuve (ou les épreuves) sur laquelle (lesquelles) porte la demande. Dans leur demande, les CNO devront confirmer l'utilisation des places en cas d'attribution. Les demandes pourront porter sur plus d'une épreuve, mais il convient de noter que les places seront uniquement proposées dans les épreuves citées au point ii(a) ci-dessus.

(c) À l'issue de la seconde des deux épreuves de qualification olympique, l'ISAF préparera une liste de réattribution des places inutilisées pour les épreuves citées au point ii(a) ci-dessus. La liste reposera sur l'ordre d'arrivée dans cette deuxième épreuve de qualification. En seront exclus les pays qui se seront qualifiés à l'occasion des épreuves de qualification olympique.

(d) À l'issue des épreuves de qualification olympique, les places inutilisées seront proposées en premier lieu aux pays qui ne seront pas déjà représentés dans une épreuve olympique.

- Si des places sont encore disponibles une fois toutes les demandes de ces pays satisfaites, elles seront attribuées à des pays déjà représentés dans une épreuve.
- Si des places sont encore disponibles une fois toutes les demandes de ces pays satisfaites, elles seront attribuées à des pays déjà représentés dans deux épreuves.
- Et ainsi de suite, jusqu'à ce que toutes les places inutilisées aient été attribuées.

(e) Les places inutilisées seront allouées aux pays les mieux classés sur la liste de réattribution des places inutilisées. La première place sera remise dans l'épreuve de planche à voile messieurs, la deuxième dans l'épreuve de planche à voile

dames et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les places inutilisées aient été attribuées. Une fois qu'un pays aura obtenu une place inutilisée dans une épreuve, il sera considéré comme étant représenté dans l'épreuve en question aux fins du point ii(d) ci-dessus.

Les athlètes auxquels des places inutilisées seront attribuées devront avoir figuré au classement mondial officiel de l'ISAF entre le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} juillet 2008.

NATIONALITÉ

Un athlète peut qualifier un CNO pour les Jeux Olympiques de 2008 uniquement s'il ou elle est autorisé(e) à concourir pour ce CNO aux Jeux Olympiques de 2008.

Dès qu'un athlète a emporté la qualification pour son CNO (quelle que soit la classe), il ou elle ne peut plus qualifier un autre CNO, et ce même en cas de changement de nationalité, tel que défini par le CIO, ou en cas de plurinationalité.

Les règles et exigences de nationalité s'appliquent à tous les membres d'équipage.

Aucun athlète ne peut changer de nationalité pour représenter un autre pays durant l'année qui précède la date d'ouverture des Jeux Olympiques.

La nationalité d'un athlète aux Jeux Olympiques est déterminée conformément aux dispositions de la Charte olympique.